Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260325-202608-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-08

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - Mme LESENECHAL Floriane - M. BLIN David - Mme CHALOPIN Virginie - M. RINFERT Georges. - Mme PEAN Michelle - Mme PODEVIN-DAUGUET Maryse.

Excusés : M. TOUROUL Sébastien - M. PAUTREL Sébastien - M. DELORY Adrien

Absents : Mme DUPREZ Aurore - M. VELÉ

Madame GUENEE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
Gardiennage de l'Eglise 2025

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à bien vouloir fixer l'indemnité de gardiennage des églises pour 2025.
Le plafond indemnitaire applicable pour le 2025 est de 126,91€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune.
Pour 2025, elle a été revalorisée de 1.5% soit 128.81€.

Il est proposé d'attribuer au Père Bénigne Ikani cette indemnité à hauteur de 128,81€ pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ACCORDER au Père Bénigne Ikani le bénéfice de l'indemnité pour le gardiennage de l'église 2025 selon le tarif préfectoral soit 128.81€,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
-

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Louis PAUTREL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260325-202608-DE